Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 29 (1958)

Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

faudrait, nous avons de sérieuses raisons de croire pour 1958 à une amélioration sensible de nos relations avec le Concordat suisse des caisses-maladie, qui effectue nos travaux.

5. Conclusions

Notre exercice comptable, placé sous le signe de la grippe, a réduit nos espoirs à néant. Beaucoup d'autres caisses-maladie ont enregistré l'année dernière des déficits importants qui les obligent à prendre des mesures parfois très sévères. Soyons donc heureux d'avoir terminé l'année sans trop de dégâts malgré tout et ne perdons pas tout espoir d'arriver un jour à augmenter nos réserves comme nous voudrions pouvoir le faire. Les frais médicaux par assuré augmentent constamment et nous obligent chaque année à prendre l'une ou l'autre mesure destinée à les freiner ou à mieux les contrôler. Dans cet ordre d'idées, nos assurés doivent comprendre que l'application plus stricte de nos statuts n'est pas une chicane administrative ; cette mesure s'inscrit simplement dans notre programme de lutte contre les abus et le gaspillage. D'autre part, certains assurés croient, bien à tort, que La Jurassienne est à même, grâce à des recettes cachées, d'augmenter systématiquement ses prestations sans répercussion sur les cotisations. Nous opérons une simple répartition, aussi judicieuse que possible, de l'argent que nous recevons. Que tous les assurés s'en souviennent ! Que chacun se renseigne aussi pour savoir s'il est suffisamment couvert et complète dans la mesure du possible son assurance. Il arrive encore trop souvent que, en cas d'hospitalisation particulièrement, des assurés s'étonnent de recevoir un remboursement de La Jurassienne inférieur à leur attente. Il faut s'inquiéter de son assurance avant d'être malade et si l'on n'est assuré que pour les frais médicaux, on ne doit pas attendre des miracles de La Jurassienne, mais simplement l'application de ses statuts et règlements. En résumé, nous demandons à tous nos assurés de vérifier leur assurance, de voir s'il ne faut pas l'adapter au coût de la vie (assurance hospitalisation, indemnité journalière) et surtout, selon la formule consacrée, d'user des prestations de la caisse sans en abuser.

Comme vous le constatez, notre tâche est vaste, pas toujours simple, souvent ingrate. Le comité de direction et l'administration de la caisse comptent sur le soutien de chacun pour l'accomplir. Que chacun nous l'accorde et nous aide, dans la limite de ses moyens, à développer encore notre institution pour le plus grand bien de notre population jurassienne.

Le comité de direction

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin : R. Steiner. Delémont
Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37